

part, et les barreaux de l'Ontario, de la Nouvelle-Écosse, du Québec et de l'Alberta, d'autre part. Je me suis laissé dire que la présence à cette assemblée annuelle de l'ABC était inscrite à l'ordre du jour des représentants des huit associations concernées. Vous tous qui participez à ce projet, vous êtes à l'avant-garde d'une extraordinaire initiative. La stabilité des sociétés démocratiques repose sur des systèmes judiciaires bien construits et sur des institutions qui reconnaissent la primauté du droit. Les avocats, les juges et les associations juridiques du Canada sont prêts à fournir l'expertise pertinente. Je vous souhaite à tous le meilleur des succès.

D'autre part, des pays tels que la Russie, le Kazakhstan et l'Ukraine ont fait appel à des cabinets d'avocats canadiens pour les conseiller sur la réforme de divers domaines juridiques, allant du droit constitutionnel au droit des faillites. Ce recours croissant à l'assistance technique en matière de droit ne concerne pas uniquement le Canada; les institutions financières internationales, et surtout la Banque mondiale, coordonnent de leur côté le financement de services de consultation juridique. Mon Ministère, pour sa part, s'active à promouvoir les exportations de services en général, et de services juridiques en particulier. Ce sont là des occasions précieuses d'expansion et de développement professionnel qu'on aurait tort de négliger.

La profession juridique est au seuil d'une grande aventure. Les initiatives de l'ABC ouvrent de nouveaux horizons aux juristes canadiens, dont l'expérience acquise en cours de route ne peut être que bénéfique pour nous, au gouvernement. Pour que nous puissions mettre au point une stratégie intelligente face à l'évolution des tendances économiques, il faut que s'établisse un dialogue permanent entre la profession juridique, les milieux d'affaires et le gouvernement. J'essaierai, pour ma part, de veiller à ce que nos lignes de communication restent ouvertes.

Merci.